



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 25 novembre 2020

Dengue à La Réunion

Appliquons les mesures de prévention pour éviter une nouvelle vague épidémique

Du 16 au 22 novembre, 12 cas de dengue ont été signalés à l'ARS. Bien que le nombre de cas se stabilise, la circulation du virus se poursuit sur le territoire avec 6 communes concernées principalement dans l'Ouest.

L'arrivée de l'été austral accompagnée des conditions climatiques plus favorables au développement des moustiques laissent craindre une nouvelle vague d'épidémie dans les prochains mois, dans un contexte d'épidémie de Covid-19.

Les autorités recommandent à la population la plus grande vigilance et encouragent la mise en œuvre des mesures de prévention essentielles pour éviter une propagation de la dengue dans l'île : se protéger et protéger ses proches des piqûres de moustiques, éliminer tout ce qui peut contenir de l'eau autour de son domicile et consulter rapidement un médecin en cas de symptômes.

Situation de la dengue à La Réunion au 24 novembre 2020 (données de la Cire OI, Santé Publique France)

Des cas isolés ont été signalés dans les communes suivantes :

- La Possession,
- Saint-Paul,
- Le Port,
- Saint-Pierre,
- Les Avirons,
- Saint-Benoit.

Afin de contenir la propagation du virus de la dengue dans l'île, les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS poursuivent les interventions de démoustication de jour et de nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion de la covid-19.

Depuis début 2020 (données consolidées)

- près de 16 011 cas autochtones confirmés
- 779 hospitalisations
- 1 753 passages aux urgences
- 22 décès (dont 11 directement liés à la dengue)

Jeu concours : Encore 1 semaine pour participer !

L'ARS a lancé le 5 novembre et jusqu'au 25 novembre minuit, un jeu concours artistique visant la production d'un support visuel (dessin, sculptures, tableaux, photos...) sur un thème : « La dengue et son moustique vecteur de la maladie (le moustique tigre) ».

A ce jour, près d'une centaine de contributions ont été reçues avec de belles propositions au rendez-vous.

Des récompenses distinctes allant de 100 à 5 000 euros sont prévues pour chacune des catégories. En plus de ces récompenses, les œuvres lauréates seront retenues pour la campagne de communication Été



2020/2021 par le biais d'affichages et de diffusions sur les réseaux sociaux et médias.

Les règlements et les conditions de participation au jeu concours sont disponibles :

- [sur le site de l'ARS](#)
- **ou sur demande par mail** : ars-reunion-kassmoustik@ars.sante.fr

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques** (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs)
- **Éliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile
- **Consulter un médecin en cas de symptômes**: fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...

Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue précédemment.

Retrouvez toute l'actualité et toutes les recommandations pour lutter contre la dengue à La Réunion sur le Facebook **Ensemble contre les moustiques** :

<https://www.facebook.com/Ensemblecontrelesmoustiques>



Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77

Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter et Facebook @Prefet974